

**OBJET**

**PROJET DE RENFORCEMENT PAR EDF REUNION  
DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA ZONE NORD / OUEST DE LA REUNION**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Par arrêté du 26 février 2009, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le territoire des communes de Saint Denis, Le Port, La Possession, portant sur une demande, par EDF, de concession d'utilisation du domaine public maritime, et d'une enquête « Police de l'eau » concernant le renforcement du réseau électrique de la zone nord / ouest de La Réunion.

EDF Réunion, gestionnaire du système électrique, souhaite réaliser le renforcement du réseau électrique entre Port Est et Saint Denis, afin d'alimenter le nord de l'île et d'équilibrer le système électrique.

Ce renforcement se traduit par la réalisation d'une liaison électrique à 90 000 volts entre les postes de La Possession (Port Est) et Saint-Denis (Digue), en technologie mixte, souterraine et sous marine.

Toutefois, à court et moyen terme, cette liaison sera exploitée en 63 000 volts.

Le projet comprend :

- L'extension du poste électrique de la Possession ;
- Une liaison double souterraine – 90 000 volts – d'une longueur d'environ 1 100 mètres entre le poste électrique et la côte (atterrage) ;
- Une liaison double sous marine – 90 000 volts – d'une longueur d'environ 17,5 km entre la côte à Port Est et la côte à Saint-Denis (rive ouest de la rivière Saint Denis) ;
- Une liaison double souterraine – 90 000 volts – d'une longueur d'environ 2 200 mètres entre la côte à Saint Denis et le poste électrique de la Digue. Le tracé de cette liaison tient compte du projet d'endiguement de la rive ouest de la rivière Saint-Denis. Cette liaison empruntera le tablier du pont Vinh San ;
- L'extension du poste de la Digue (équipement d'une cellule électrique de réserve).

**RAPPORT N° 09/2-54**

La jonction avec le câble sous marin sera réalisée dans un ouvrage dédié enfoui sur la côte.

Conformément à la réglementation, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

**OBJET**

**PROJET DE RENFORCEMENT PAR EDF REUNION  
DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA ZONE NORD / OUEST DE LA REUNION**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Sur le rapport N° 09/2-54 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable au projet de renforcement du réseau électrique de la zone nord / ouest de La Réunion.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 4 MAI 2009

**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**